



Communiqué des associations et élu-es antinucléaires et critiques membres de la CLI de Flamanville

ACRO, CREPAN, CRILAN, EELV, GREENPEACE

8 décembre 2020

Protestation collective contre le démarrage partiel de l'EPR, le transport de combustible et les essais avec des gaz radioactifs.

Dans le cadre de l'autorisation de démarrage partiel de l'EPR donnée par l'ASN, et avant l'hypothétique deuxième transport de combustible destiné à charger le réacteur de l'EPR, les associations et les élus antinucléaires siégeant à la Commission Locale d'Information de Flamanville (CLI), protestent contre l'obstination d'EDF et donc de l'État à vouloir démarrer coûte que coûte ce réacteur calamiteux.

Rien ne justifie cette précipitation, alors que le réacteur ne pourra pas démarrer avant 2022 dans le meilleur des cas.

Des recours juridiques sont toujours en attente de décision. Ils concernent les nombreuses malfaçons et deux décrets dérogatoires à l'esprit de la loi, prolongeant l'autorisation de la construction qui aurait dû être achevée en 2017 au plus tard.

Pour rappel l'autorisation était limitée à 10 ans (de 2007 à 2017) afin de permettre une réévaluation du projet tant pour des raisons technologiques que financières, ce qui aurait pu changer les conditions pour obtenir ou non une nouvelle autorisation.

D'ailleurs c'est bien ce qui se serait passé, après les dérives constatées et le coût du kWh issu des énergies renouvelables à présent meilleur marché que le kWh provenant du nucléaire.

Pour EDF, l'une des justifications inavouables de ces transports est bien d'exercer une pression sur les autorités pour rendre le démarrage inéluctable une fois le réacteur chargé.

Or un nouvel évènement est intervenu dimanche 6 décembre avec la révélation par Greenpeace et Médiapart de documents confidentiels en circulation et relatifs à la sécurité du site.

L'EPR est donc touché au cœur de sa sûreté et de sa sécurité.

Tout cela, nos organisations ne peuvent pas l'accepter.

C'est pourquoi certaines de nos associations viennent d'engager un référé auprès du Conseil d'Etat pour demander la suspension puis l'annulation de l'autorisation de démarrage partiel de l'EPR, de l'acheminement du transport du combustible et des essais avec des gaz radioactifs.

A défaut de décision favorable nous donnerons rendez-vous à la population sur le parcours du combustible pour exprimer notre refus face à cette dangereuse fuite en avant.